



MES LOISIRS TOUTE L'ANNÉE !

NOTICE EXPLICATIVE

2019
2020

Pré-inscriptions en Accueils de Loisirs les mercredis, au Club Junior les samedis et au Club Robotique les lundis à l'Association ARPEJ-Rezé

La notice explicative vous fournit tous les renseignements nécessaires pour vos démarches de pré-inscriptions par le biais du portail famille (informatique) ou par le biais du formulaire papier.

Année
scolaire

Les mercredis en Accueil de Loisirs ?

3/13
ANS

Le mercredi, les enfants fréquentent les Accueils de Loisirs les plus proches de leur école. Le tableau ci-dessous vous informe du lieu où sera inscrit votre enfant en associant les écoles, les accueils de loisirs et les restaurants scolaires où ils déjeunent :

École de votre (vos) enfant(s)	Accueil de Loisirs associé	Restaurant scolaire
Jean Jaurès	JEAN JAURÈS	JEAN JAURÈS
Plancher		
Le Corbusier		
Saint Joseph		
Saint Anne		
Salengro	SALENGRO	SALENGRO
Ouche Dinier	CHÊNE GALA	CHÊNE GALA
Saint Paul		
Notre Dame		
Les 1/2 journées	CHÂTEAU	CHÂTEAU
Pauline Roland		
Port au blé		
Les Collégiens	LA HOUSSAIS	LA HOUSSAIS
La Houssais		
Château Sud		
Ragon	RAGON	RAGON
Chêne Creux		
Hors communes		
Ragon	PRAUD	RAGON
Chêne Creux		
Hors communes		

MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

MATERNELLES

ÉLÉMENTAIRES

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à l'Accueil de Loisirs :

- L'après-midi **avec repas** pour **les écoles publiques** (les animateurs récupèrent les enfants directement dans leur établissement scolaire),
- L'après-midi **avec repas** pour **les écoles privées, les collèges et hors communes** (l'enfant doit être présent au restaurant scolaire entre 12h et 12h15).
- L'après-midi **sans repas** (l'enfant doit être présent à l'accueil de loisirs entre 13h30 et 14h00),

Les enfants peuvent partir de l'Accueil de Loisirs entre 17h15 et 18h30.



Les personnes venant chercher les enfants doivent obligatoirement apposer leur signature sur la tablette de pointage.

LES MERCREDIS NUMÉRIQUES

Un animateur de l'ARPEJ-Rezé propose des ateliers sur les nouvelles technologies pour se familiariser avec de nouveaux outils. Il intervient dans les accueils de loisirs, le temps d'une session scolaire.

LES SORTIES

Tous les Accueils de Loisirs proposent régulièrement des sorties dont les inscriptions sont gérées directement avec les enfants et les jeunes en fonction de leurs envies.



Les activités périscolaires

DÈS
6 ANS

LE CLUB ROBOTIQUE

Inscription à l'année - **TOUS LES LUNDIS** de 16h15 à 18h30 à l'Accueil de loisirs Château.
Uniquement pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires.
Fonctionne du lundi 9 septembre au lundi 22 juin 2020.

Le Club Junior

11/13
ANS

Le Club Junior fonctionne tous les mercredis avec l'Accueil de Loisirs du Château, tous les vendredis soirs et les samedis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires.

Procédure de pré-inscription

Par le Portail Familles

- 1 - Se connecter avec l'adresse : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/> ou via le lien se trouvant sur le site internet de l'ARPEJ-Rezé.
- 2 - Renseigner votre identifiant (numéro de famille) et votre mot de passe.
- 3 - En bas de la page, dans la catégorie "Informations Enfants", cliquer sur le nom de l'enfant concerné.
- 4 - Le planning du mois s'affiche. Faire défiler le planning à l'aide des flèches jusqu'au mois concerné.
- 5 - Faire un clic droit sur chaque jour que vous souhaitez réserver puis cochez "demande de réservation" et renouvelez l'opération pour chaque activité demandée : matin, après-midi ou journée avec repas.

Par Formulaire papier

Uniquement pour les nouvelles inscriptions.

- 1 - La fiche de pré-inscription est disponible au siège de l'ARPEJ-Rezé et peut être téléchargée sur le site internet www.arpej-reze.asso.fr.
- 2 - Compléter le document et le transmettre au siège de l'ARPEJ-Rezé.



Si votre enfant peut être accueilli aux dates demandées, vous recevrez un mail de confirmation. Si les dates demandées ne sont pas disponibles, l'ARPEJ-Rezé prendra contact directement avec vous. La fiche sanitaire et / ou le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) doivent dater de moins d'un an. L'ARPEJ-Rezé prend en compte l'ordre d'arrivée des fiches de pré-inscriptions.

En cas d'absence

- **Le mercredi en accueil de loisirs**, vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant jusqu'au mercredi midi précédant celui-ci.
- **Le lundi en activité périscolaire**, vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant jusqu'au vendredi midi précédant celui-ci.
- **Le samedi au Club Junior**, vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant jusqu'au jeudi midi précédant celui-ci.

En dehors de ce délai, seule une absence justifiée par un certificat médical transmis à l'ARPEJ-Rezé pourra faire l'objet d'une annulation de la facturation. En cas d'absence le jour même, vous devez obligatoirement nous en informer.

Tarifs

Les tarifs sont disponibles sur la plaquette année de l'ARPEJ-Rezé et sur le site internet www.arpej-reze.asso.fr.